RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2020

Présents: Mmes Kérynck A., Philippon C. et Damay F.

Mrs Dovergne A., Damay D., Senée F., Jaclas M., Lavallard T., Leber A. et Mazurier T.

Absents excusés: Mme Bellier M.O. (pouvoir donné à Mme Kérynck A.)

Secrétaire de séance : Mme Céline Philippon

Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 14 mai 2020

I. <u>ELECTION DU MAIRE</u>

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Alain DOVERGNE, Maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal installés dans leurs fonctions et déclare présidente Madame Françoise DAMAY, doyenne de la séance.

Monsieur DOVERGNE Alain a été élu Maire de la Commune de Démuin après un vote à bulletin secret où il a obtenu la majorité absolue.

Il a été immédiatement installé dans ses fonctions et reprend la présidence de séance.

Délib.N° 01 - 26052020 - 80237

II. FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Le Maire indique qu'en application des articles L2122-1 et L 2122-2 du CGCT, la Commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum de trois.

Le Conseil Municipal décide de fixer à deux le nombre d'adjoints pour la Commune de Démuin.

Délib.N° 02 - 26052020 - 80237

III. <u>ELECTION DU 1^{er} ADJOINT</u>

Le Conseil Municipal a élu à l'unanimité et à bulletin secret M.LAVALLARD Thierry. Il a été proclamé 1er adjoint et immédiatement installé.

Délib.N° 03 - 26052020 - 80237

IV. ELECTION DU 2ème ADJOINT

Le Conseil Municipal a élu à l'unanimité et à bulletin secret M. DAMAY Dany. Il a été proclamé 2ème Adjoint et immédiatement installé.

Délib.N° 04 - 26052020 - 80237

En application de la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015, la maire donne lecture de la charte de l'élu local, prévue à l'article L. 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Une copie de cette charte est remis aux conseillers municipaux.

V. <u>NOMINATION DES DELEGUES</u>

Comme suite au renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de désigner des délégués titulaires et suppléant au Syndicat intercommunal scolaire du regroupement pédagogique intercommunal de la Luce (SISCO du RPI de la Luce)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne les délégués au SISCO du RPI de la Luce. comme suit :

TITULAIRES: Marie-Odile BELLIER 12 Grande Rue 80110 DEMUIN

Amélyne KERYNCK 8 Rue de la Vallée Verte 80110 DEMUIN

SUPPLEANT: Céline PHILIPPON 11 Rue de la Vallée Verte 80110 DEMUIN

Délib.N° 05 - 26052020 - 80237

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne les membres de la FDE 80 comme suit :

TITULAIRES: Michel JACLAS 23 Rue Gustave Cuvilliers 80110 DEMUIN

Thierry Mazurier 1 Rue du Moulin 80110 DEMUIN

Délib.N° 06 - 26052020 - 80237

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne les membres du SIEP du Santerre comme suit :

TITULAIRE: Michel JACLAS 23 Rue Gustave Cuvilliers 80110 DEMUIN

SUPPLEANT: Dany DAMAY 4 Rue Neuve 80110 DEMUIN

Délib.N° 07 - 26052020 - 80237

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne les membres de l'AFR comme suit :

TITULAIRE: Thierry Lavallard 2 Rue Gustave Cuvilliers 80110 DEMUIN

Délib.N° 08 - 26052020 - 80237

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne les délégués au Conseil d'école comme suit :

TITULAIRES: Alain Dovergne 11 Rue du Moulin 80110 DEMUIN

Françoise Damay 4 Rue Neuve 80110 DEMUIN

Délib.N° 09 - 26052020 - 80237

VI. REPARTITION DES MEMBRES PAR COMMISSION

MARAIS: Thierry Lavallard, François Senée et Arnaud Leber

VOIRIE : Dany Damay, Thierry Mazurier et François Senée

BATIMENTS COMMUNAUX ET MONUMENTS : François Senée, Thierry Mazurier et Dany Damay

TRAVAUX Dany Damay

PLANTATIONS ET ENVIRONNEMENT: Françoise Damay et Arnaud Leber

GESTION DE LA SALLE DES FETES : Françoise Damay

FETES ET CEREMONIES : Céline Philippon, Françoise Damay, Améline Kérynck, Maryline Hanosset, Odile Lavallard, Nathalie Leber et Marie Bellier

COMMUNICATION : Améline Kérynck, Céline Philippon, Maryline Hanosset et Jany Lottin

ETAT CIVIL: Céline Philippon

GESTION DU CIMETIERE : Dany Damay, Thierry Lavallard et Michel Jaclas

FINANCES: Alain Dovergne

VII. **QUESTIONS DIVERSES**

Les permanences en mairie auront lieu le mercredi de 18h à 20h à compter du 10/06/2020

La prochaine réunion est prévue le 03/06 à 20h45

La séance est close à 22h15 et comporte 09 délibérations

ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS POUR EXTRAIT CONFORME

A. Dovergne	A.Leber	C.Philippon
T.Lavallard	M.Jaclas	D.Damay
A.Kérynck	F.Damay	F.Senée
T.Mazurier		
1.IVIUZUIICI		